

Le Patrimoine Culturel

CHEF D'OEUVRE DU PATRIMOINE ORAL ET IMMATERIEL
Direction du Patrimoine culturel la Fédération Wallonie Bruxelles

Compagnie Royale des anciens Arbalétriers visétois



1. ASPECTS PRATIQUES :

a.Nom de l'élément : Compagnie Royale des anciens Arbalétriers visétois

b.Localisation géographique : Visé, Province de Liège

c.Communauté concernée (groupes ou individus) (La communauté doit donner son consentement libre pour soumettre la candidature et participer à l'élaboration du dossier. Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l'intérêt, l'enthousiasme et la participation active de la communauté (groupe ou individu) concerné) :

Les 200 membres de la Compagnie royale des anciens Arbalétriers visétois

d.Société ou groupe responsable :

ASBL Compagnie Royale des Anciens Arbalétriers visétois.

Rue Haute n°46 à 4600 Visé

e.Personne(s) de contact :

Jean-Pol Nihon conservateur du musée & responsable des relations extérieures.

[arba.vise\(at\)skynet.be](mailto:arba.vise(at)skynet.be)

2. HISTORIQUE :

Mettre en évidence les origines, les fondements (historique, ethnologique, patrimonial, etc.), les éventuelles périodes d'interruption et de reconstitution et montrer l'évolution au fil du temps. (1 à 2 pages maximum)

La Compagnie royale des anciens Arbalétriers visétois a été fondée en 1310 par le Prince-évêque de Liège Thibaut de Bar afin de défendre la ville de Visé.

Afin de renforcer cette Gilde dans le but de défendre la ville face aux diverses agressions dont elle est victime, la Gilde des Arquebusiers de Visé fut créée en 1579.

Les deux compagnies coexistent pendant plusieurs siècles avec parfois des rivalités importantes. Sous l'ancien régime, la Compagnie royale des anciens Arbalétriers visétois était chargée d'assurer la police des foires et du marché hebdomadaire local ainsi que la défense des remparts. Supprimée sous le régime français, les membres continuèrent à se réunir discrètement. A l'époque hollandaise elle se réorganisa complètement, cessa ses activités militaires pour se consacrer à perpétuer ses anciennes traditions et à pratiquer le tir à l'arbalète. Elle se reconstitua en 1836, après l'indépendance de la Belgique. En 1861, elle créa en son sein, une société de tir qui prit part à diverses compétitions dans toute la Belgique.

Le roi Léopold II lui conféra, en 1896, le titre de « Compagnie Royale ».

Les arbalétriers organisent encore chaque année trois grandes fêtes traditionnelles à l'occasion desquelles les nouveaux membres prêtent le serment de fidélité, et tous défilent en cortège, en uniforme dans les rues de la petite cité mosane...

Les trois fêtes :

La première, la « Descente » est célébrée l'avant- dernier dimanche du mois d'avril. La deuxième a lieu le dimanche suivant le 23 avril, fête de Saint-Georges, leur saint patron. La troisième, la fête d'été, est organisée le deuxième dimanche d'août avec le grand Tir du Roy et le « Gast » des dames, splendide défilé de couples qui fait l'admiration de tous.

Actuellement, à Visé, il existe donc toujours trois gildes : la Compagnie des arbalétriers (« les bleus »), celle des francs-arquebusiers (« les Francs ») et celle des anciens arquebusiers (« les rouges »).

3. SITUATION ACTUELLE

Note préalable : Il convient de démontrer (et pas seulement d'affirmer ou de déclarer). Les explications doivent être claires, détaillées, cohérentes et argumentées.

3.A. Description

Actuellement la Compagnie est gérée par une ASBL & une société coopérative : LES ANCIENS ARBALETRIERS VISETOIS SCRL. Elle se compose de différentes sections et de différents corps qui animent chacun une partie des activités.

Il y a le corps de Tambours, celui des Albastries, la section de Tir, les sections des Cadets, des Jeunes Bleus, des « Moins de Quarante Ans » et le « Conseil du Musée ».

Les Tambours, en plus de l'organisation des deux fêtes, répètent +/- 20 fois par an les « morceaux traditionnels ». Ce Corps est composé de seize tambourinaires dirigés par un tambour-major. Ils proposent un repas convivial le troisième week-end de janvier.

Les Albastries (Corps de 16 arbalétriers en tenue médiévale qui ouvre le cortège) organisent, en juin, une journée médiévale ludique destinée aux plus jeunes.

La section de tir organise un tir d'hiver à l'arbalète traditionnelle, deux fois par semaine, de la mi-novembre à la mi-février et un tir d'été le dimanche matin durant la belle saison.

Elle reçoit les confères lors d'un repas suivi d'une soirée dansante à l'occasion de la proclamation des résultats du concours de tir d'hiver.

Sur demande, une initiation à la pratique du tir à l'arbalète peut être mise sur pied. Lors de la fête d'été, cette section organise le Tir du Roy. Le soir, le vainqueur ouvrira le « Gast » des dames.

Les sections des Cadets & des Jeunes Bleus organisent annuellement un goûter pour les plus jeunes lors d'une journée récréative, souvent le 11 novembre.

Ils proposent aussi une soirée barbecue fin août. Ils constituent le vivier de la compagnie.

Les « Moins de Quarante ans » s'occupent de perpétuer l'usage du « Banquet de Dames », repas annuel, que dès le XIXe siècle, les arbalétriers dédiaient à leur épouse et à leur mère.

Ils ont aussi la responsabilité de l'édition d'une revue trimestrielle, « L'Arbalétrier », format A8-couleur, reprenant des articles historiques de fond et des informations sur la vie des sections. Celle-ci est distribuée à 400 exemplaires.

Le Conseil du musée s'occupe de son entretien, organise des visites libres et des visites commentées du musée. Celui-ci renferme la collection d'arbalètes la plus complète d'Europe, eu égard à la diversité des armes exposées et à l'ancienneté de certaines pièces (XVe et XVIe siècles)

Le conseil du musée a publié en 2012 un livre de cent pages A4 « La musique des arbalétriers visétois ».

En 2015, c'était la sortie d'un livre A4 de trois cents pages luxueusement illustré qui sortait de presse. « Les arbalétriers visétois, Un siècle d'histoire 1910-2010 »

3.B.Domaine du Patrimoine culturel immatériel

Dans quel(s) domaine(s) s'inscrit l'élément que vous souhaitez faire reconnaître ?

Les traditions et expressions orales, y compris la langue
Les pratiques sociales, rituels et événements festif

3.C.Transmission

- **L'élément est-il bien vivant ?**
- **Comment est-il transmis aujourd'hui ?**
- **Quelles sont les actions entreprises pour garantir la viabilité de l'élément ?**

La compagnie est toujours bien vivace, elle compte, en 2017, un nombre record de membres (225). Dès l'âge de six ans, les jeunes issus de familles arbalétriciennes ou sympathisantes peuvent prêter un premier serment de fidélité.

Chaque année, un prix d'encouragement est offert au Cadet ayant réussi le meilleur résultat à l'issue des examens de 6e primaire dans un établissement visétois.

Les membres ayant prêté le serment de Cadet, présentés par deux parrains prêtent le serment solennel à partir de 18 ans. Ils font alors partie de l'Etat-major du Roy.

Les personnes intéressées par les traditions et les valeurs transmises, sur présentation de deux parrains, peuvent en faire de même, après deux années de stage. Ils intègrent alors, en grande tenue l'Etat-major du Général. A l'arrivée d'un nouveau membre, c'est chaque fois la fête, il est mis à l'honneur en tête du cortège et intronisé lors de la séance académique. Il est l'objet de diverses manifestations de sympathie car les membres de la Compagnie en sont fiers.

Le nouveau membre est invité à intégrer une des sections afin de créer des liens amicaux et de se sentir plus concerné par l'avenir de la société. Il est aussi encouragé à pratiquer le tir à l'arbalète.

3.D.Sauvegarde

- **Expliquer si l'élément en question est menacé de disparition.**
- **Lister les menaces et dangers éventuels.**
- **Indiquer les actions entreprises pour sa sauvegarde.**

Le prix des cotisations arrive à peine à financer les frais d'existence de la compagnie et l'entretien des locaux.

Les costumes sont toujours plus coûteux. Il est de plus en plus difficile de trouver des artisans capables de les confectionner.

Les fabricants d'arbalètes ne trouvent plus certaines pièces nécessaires à la fabrication des mécanismes. Ils ont dû renoncer au mécanisme à double détente pour se contenter de celui à simple détente, moins précis et moins sécurisé.

Les splendides et vénérables drapeaux en soies, véritables œuvres d'art, ont une existence limitée dans le temps. Les firmes capables de les reproduire « à l'identique » se raréfient et les tarifs sont élevés.

Chaque membre enterré à Visé a droit à une cérémonie traditionnelle particulière, avec tambours, harmonie et la compagnie défilant en Corps, selon un rituel bien établi.

Cette belle tradition est mise à mal pour deux raisons :

- Il est toujours plus difficile que les musiciens puissent se libérer dans un si court délai.
- le manque d'effectif de la police locale ne leur permet plus d'emprunter l'itinéraire du centre-ville car la sécurité des cortèges ne peut plus être garantie !

3.E.Aspects sociologiques et humains

- **Qui sont les actuels détenteurs, praticiens de l'élément à l'heure actuelle ?**
- **Faire apparaître le caractère emblématique pour la communauté concernée aujourd'hui (sentiment d'identité, d'appartenance, de continuité).**

La Compagnie joue aussi un rôle social, chacun s'y sent bien, chacun trouve sa place suivant ses affinités, sa culture.

Elle véhicule des valeurs de camaraderie, d'entraide, de confraternité et de tolérance qui animaient déjà les guildes du Moyen-âge.

Tous sont convaincus qu'ils font partie d'une grande chaîne humaine unique qui permet à une association aussi ancienne d'encore attirer les jeunes générations.

La pérennité des guildes d'arbalétriers et d'arquebusiers à Visé prouve qu'elles sont bien implantées dans l'imaginaire de la cité et crée une saine émulation (voir livre « *Visé, terre de guildes* »)

3.F.Etendue géographique

Situer l'élément dans le(s) lieu(x) où il se concentre actuellement, et si possible dans une perspective régionale, nationale et/ou internationale (comparaison, ouverture vers l'extérieur, relation géographique ou pratique similaire).

Il existe toujours trois guildes à Visé : la Compagnie des anciens arbalétriers (« les bleus »), celle des francs-arquebusiers (« les Francs ») et celle des anciens arquebusiers (« les rouges »).

Les relations qui étaient auparavant plutôt hostiles sont devenues cordiales.

Des activités sont d'ailleurs parfois organisées ensemble.

Une partie des arbalétriers participe aux championnats de Wallonie et de Belgique de tir à l'arbalète sous l'égide de l'U.N.A.B. (Union Nationale des Arbalétriers de Belgique). Tous les deux ans, ils organisent une rencontre internationale Belgique-Pays-Bas regroupant les meilleurs tireurs des deux pays.

Lorsqu'une association historique du même type fête un anniversaire important, des délégations plus ou moins importantes se déplacent pour la commémoration (Exemples : en Belgique : Bruxelles, Gand, Hombourg, en France : Hesdin et Bousbecque, aux Pays-Bas : Weert et en Italie : Sansepolcro (Toscane). Unis par la signature d'une charte d'amitié avec nos confrères italiens, des déplacements sont organisés alternativement tous les trois ans.

3.G. Légalité

Démontrer que l'élément est conforme aux Droits de l'Homme, aux respects mutuels et à la législation en vigueur en FWB.

L'association est historique et s'interdit tout caractère politique, philosophique ou religieux. Une tolérance absolue est de mise.

Vu ses origines militaire et médiévale, la Compagnie ne comptait que des hommes mais avec l'évolution de la société, les femmes y prennent progressivement de plus en plus de place. Depuis le XIX^e siècle, elles participent au cortège du Gast qui clôture la fête d'été. Le « *banquet des dames* » du mois de novembre est organisé en leur honneur.

En 1908, un comité des dames aide à l'organisation des festivités du sixième centenaire.

Elles offrent un magnifique drapeau dit « *drapeau des dames* » qui flotte depuis lors dans les cortèges. Depuis les années 1950, les dames participent aux différents tirs. Certaines parmi elles, habiles tireuses, ont déjà été proclamées « Reine du tir ».

D'autres participent aux épreuves du championnat de Belgique de tir à l'arbalète.

Le nombre de musiciennes jouant dans l'harmonie est de plus en plus élevé.

Enfin elles jouent un grand rôle dans la motivation des jeunes cadets.

3.H. Fonctions socio-culturelles

Expliquer le rôle socio-culturel actuel de l'élément sous quatre aspects :

✓ **Dialogue intergénérationnel :**

La section des Cadets est composée des jeunes entre 6 et 15 ans qui participent aux cortèges, ils sont placés à l'avant de celui-ci, juste derrière l'harmonie. Ils ont un béret et un "t-shirt" bleu-roi.

La section des « Jeunes Bleus » fondée en 1900 regroupe les jeunes de 16 à 25 ans. C'est elle qui s'occupe des Cadets. Elle organise aussi des feux de joie lors de la fête de la Descente.

Elle finance le feu d'artifice de la Descente par les bénéfices réalisés lors de la soirée barbecue à laquelle les membres et sympathisants sont invités.

Le président de cette section est de droit membre du comité directeur de la Compagnie. Les jeunes sont à l'origine de bien des initiatives heureuses qui sont adoptées par la Compagnie...

✓ **Dialogue multiculturel :**

Seule la motivation à adhérer au respect de nos antiques traditions est prise en compte lors de l'acceptation de nouveaux membres. Il n'y a aucun critère d'admission ethnique, politique, social ou culturel. Seul le parrainage est exigé.

La compagnie par les valeurs qu'elle défend constitue un facteur d'intégration sociale et culturelle

✓ **Développement durable (environnement, santé, économie inclusive, etc.)**

La pratique du tir à l'arbalète encourage la précision, la maîtrise de soi. C'est un sport qui peut être pratiqué de 10 à 90 ans, même par des moins-valides se déplaçant en voiturette.

✓ **Diversité et créativité humaine :**

Très centrée sur sa ville depuis le Moyen-âge, la compagnie s'est progressivement ouverte durant le XX^e siècle à tous ceux qui voulaient partager ses valeurs.

Chacun apporte sa pierre à l'édifice, en intégrant l'un ou l'autre comité en fonction de ses compétences ou de ses affinités. Le bénévolat est largement pratiqué.

Quelques membres fabriquent encore actuellement des arbalètes destinées au tir sportif de précision. Ce savoir-faire artisanal est en voie de perdition !

La musique rythme la vie de chaque arbalétrier, de la naissance à la mort. Pour étayer cette affirmation, il suffit de citer quelques lignes de l'ouvrage qui lui a été consacré par Cl. Fluchard en 2012 : « L'émotion est toujours présente dès que retentissent à 4 heures du matin, les premiers roulements de tambour lors des fêtes traditionnelles. Puis au festival des tambours succèdent la marche solennelle, au pas rituel, qui rythme l'entrée à l'église et la marche d'offrande qui nous permet de rendre hommage à tous les arbalétriers défunts. Vient ensuite le grand cortège en ville qui se déroule au pas allègre des marches pour tambours et harmonie et se conclut par la marche des arbalétriers marquant chaque rentrée au local. La séance académique donne l'occasion d'entonner quelques chants traditionnels tandis que le grand tir du Roy est agrémenté par un concert d'harmonie exécutant les principaux avis de la compagnie. Le Gast termine la journée et se conclut dans la joie d'une grande farandole traditionnelle.

C'est le cramignon comme on l'appelle en Basse-Meuse, reconnu en tant que Chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2019.

Les patrimoines vivants sont fragiles. Il importe donc de les conserver sur tous les supports modernes qui le permettent désormais. Dans cet ordre d'idée, la compagnie a édité, à

l'occasion de son 700^{ème} anniversaire, un coffret « Per Saecula Conjuncti », comprenant une petite brochure avec les principaux chants arbalétriers, trois CD sur lesquels figurent 50 chants et marches de la compagnie et enfin un DVD présentant le 700^{ème} anniversaire des Arbalétriers visétois en images.

3.1.Reconnaissance

Expliquer pourquoi l'on souhaite voir figurer l'élément concerné sur la liste des « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette reconnaissance a été un grand encouragement à poursuivre dans la voie tracée par les prédécesseurs. Elle a donné un caractère sérieux, reconnu très valorisant. Elle a aussi ouvert l'accès à certains subsides qui ont permis d'entretenir nos anciens drapeaux.

Elle confère une plus grande visibilité dans le contexte culturel de la région.

4. Documentation

Références bibliographiques :

- Horion Victor, « 600^{ème} anniversaire Cie Rle des Anciens Arbalétriers Visétois », 1910.
- Lenoir J. et Ronday J., « Les Arbalétriers Visétois Notice historique », 1985.
- Conraads Daniel (dir.), « Visé, terre de gildes », éditions du Perron, 2010.
- Fluchard Claude, « La musique des arbalétriers visétois », 2012.
- Fluchard Claude et Nihon Jean-Pol, « Les Arbalétriers visétois, Un siècle d'Histoire-1910-2010 »
- « Le Balestrin », revue du Conseil du musée de la Compagnie royale des Arbalétriers visétois.

Voir aussi deux livrets descriptifs de la Compagnie, tirés en couleur à 1000 exemplaires et réédités à plusieurs reprises.

Autres documents : copie d'études, site internet, autres :

www.arbaletriers.be